



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SPORTS EN GRUYÈRE

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « SPORTS EN GRUYÈRE »

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 8 / 2017
du jeudi 18 mai 2017, à 19 heures
Salle communale, à Albeuve

- Présents** : selon listes des présences
- Présidence** : M. Pascal Lauber
- Membres du Comité** : M. Stéphane Bugnard, La Jogne, Mme Nathalie Coquoz, Rive droite, M. Boris Fringeli, Intyamou, Mme Johanna Gapany, Commune de Bulle, MM. Sébastien Jacquat, Commune de Val-de-Charmey, Alain Jan, Commune de Broc, Mme Erika Morand, Centre, M. Patrice Morand, Commune de Bulle, Mme Marie-France Roth Pasquier, Commune de Bulle, M. Stéphane Schwab, Rive gauche
- Délégués** : les délégués de 21 communes sur les 25 communes que compte le district
- Secrétaire** : Mme Nadine Gobet
- Excusés** : M. Claude Bovigny, La Sionge, membre du Comité de direction
Les Communes de Botterens, Echarlens, Grandvillard et Pont-la-Ville
-

Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 16 novembre 2016
 3. Rapport d'activités 2016
 - 3.1 Présentation et approbation du Rapport d'activités 2016
 4. Comptes 2016
 - 4.1 Présentation et approbation des comptes 2016 des communes-sièges ainsi que du rapport
 - 4.2 Présentation et approbation des comptes 2016 de l'Association et du rapport de l'organe de révision de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »
 5. Projet de Centre sportif et de loisirs de la Gruyère : informations
 6. Divers
-

1. Salutations - Contrôle des présences

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée. Il salue M. le Préfet Patrice Borcard, Président de l'Association Régionale la Gruyère, Mme et MM. les Syndics, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux, membres du Comité de direction et M. Carlo Gattoni, Président de l'Association des Amis du Centre Sportif de la Gruyère, Mmes et MM. les représentants de la presse ainsi que Mme Nadine Gobet, Secrétaire.

Il remercie la Commune de Haut-Intyamont qui accueille cette Assemblée et donne la parole à M. Boris Fringeli, Syndic.

M. Fringeli adresse ses souhaits de bienvenue dans la Commune de Haut-Intyamont et présente sa commune. Il informe l'Assemblée que sa commune a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée.

M. le Président ouvre l'Assemblée et constate la présence de 21 communes sur les 25 communes membres de l'AISG, ce qui représente 102 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. le Président désigne un scrutateur, soit M. Nicolas Hassler, Vice-syndic, Commune de Sâles.

Il relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée des comptes définitifs 2016 des communes-sièges, du rapport 2016 des communes-sièges et des vérificateurs ainsi que des comptes 2016 de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère ».

La convocation a également paru dans la Feuille Officielle.

M. le Président demande si la convocation et l'ordre du jour font l'objet de remarque et constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal no 7 de l'Assemblée du 16 novembre 2016

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal susmentionné et demande s'il y a des remarques à formuler.

Décision :

L'Assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal no 7 de l'Assemblée des délégués du 16 novembre 2016.

3. Rapport d'activités 2016

3.1 Présentation et approbation du Rapport d'activités 2016

M. le Président fait savoir que le Comité de direction s'est réuni à trois reprises. Le 21 avril 2016, le Comité de direction a, entre autres, validé les comptes 2015 des communes-sièges et les comptes 2015 de l'Association. Auparavant, les membres de la Commission financière ont contrôlé les comptabilités des communes-sièges et ont, au besoin, demandé des compléments d'informations. La Commission technique n'a pas eu besoin de se réunir durant l'année 2016.

Le 5 septembre 2016, le Comité de direction a préparé l'Assemblée des délégués d'automne, procédé à l'élection des membres dans les Commissions financière et technique et pris note des informations relatives au futur Centre sportif.

Le dernier Comité de l'année s'est tenu le 5 novembre 2016. Il a été consacré à l'élaboration du budget 2017, lequel a été validé lors de l'Assemblée des délégués du 16 novembre 2016.

M. le Président a également participé à diverses réunions relatives au projet de Centre sportif.

Il termine son rapport en remerciant les membres du Comité de direction pour leur engagement tout au long de cette année 2016.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et passe à la votation.

<p><u>Décision :</u> L'Assemblée approuve à l'unanimité le Rapport d'activité 2016.</p>

4. Comptes 2016

4.1 Présentation et approbation des comptes 2016 des communes-sièges ainsi que du rapport

M. le Président informe que les comptes 2016 ont été contrôlés par les membres de la Commission financière et que le rapport a été établi sur la base des commentaires formulés par les communes-sièges ainsi que des remarques faites par les vérificateurs désignés par le Comité de direction. Aucune écriture ne devant pas être régionalisée n'a été comptabilisée.

Les délégués ont reçu le tableau des comptes définitif 2016 des communes-sièges ainsi que le rapport 2016 des communes-sièges et des vérificateurs. Les coûts régionalisés ont été inférieurs au budget 2016 de Fr. 253'832.10. Pour chaque infrastructure régionalisée, le rapport explique les raisons qui ont provoqué, soit une augmentation des charges, soit une diminution. Il s'agit maintenant de la 3^{ème} année de l'AISG et de la régionalisation des infrastructures. Au cours de ces 3 ans, l'AISG et les communes-sièges ont affiné certaines procédures et amélioré divers processus, permettant une meilleure connaissance du fonctionnement des installations régionalisées et de leur coût.

M. le Président donne lecture du rapport.

Patinoire de Bulle

- Traitement et charges sociales du personnel : En comparaison, les frais de personnel sont supérieurs d'environ Fr. 6'000.-- à l'année 2015 mais Fr. 21'863.70 moins élevés que le budget 2016. Les comptes 2015 n'étant pas bouclés lors de l'élaboration du budget 2016, le budget 2016 a été établi - tout comme celui de 2015 - sur la base des comptes 2014. La saison se déroulant en partie au paddock de Bouleyres, il y a une augmentation des coûts car le personnel ne peut être affecté à diverses tâches lors de moments creux à la patinoire. Les budgets 2015 et 2016 ont été surestimés.

- Achat de machines et mobilier : En diminution de Fr. 9'676.80. Au budget 2016 figure une moyenne établie sur 3 ans car ces machines et installations ont un certain âge et des casses peuvent survenir à tout moment. Heureusement, en 2016, il y a eu peu de panne et de matériel cassé.
- Entretien et rénovation des bâtiments et installations : Diminution des coûts de Fr. 21'411.55.--.

Les comptes 2016 sont Fr. 56'920.10 inférieurs au budget 2016.

Piscine de Bulle

- Traitement et charges sociales du personnel : Les frais de personnel sont en diminution de Fr. 128'219.--. La forte diminution du total des charges est due au fait que lors de l'établissement du budget 2016, il avait été tenu compte d'une ouverture prolongée d'un mois en raison des travaux à effectuer sur la piscine du CO de Bulle. Or, ces travaux n'ont débuté qu'en 2017. Il n'y a, par conséquent, pas eu d'ouverture prolongée. En outre, les prestations de la voirie ainsi que les engagements d'auxiliaires ont été optimisés au maximum et la piscine a été ouverte quelques jours de moins qu'en 2015.
- Energie et eau : Dès 2016, la piscine est raccordée au chauffage à distance. Les coûts sont Fr. 11'079.20 plus élevés. Il est difficile d'estimer de manière précise les dépenses que cela engendre en raison du manque de recul sur l'utilisation et l'optimisation du chauffage à distance. Cependant, ce point sera amélioré d'année en année. La météo a aussi un impact important sur le besoin de chauffage dans le maintien de la température de l'eau des bassins.
- Entretien et rénovation des bâtiments et installations : Ces frais présentent une diminution de Fr. 25'903.75 en raison de l'abandon de certains travaux étant donné qu'une étude est en cours en vue de la réfection de la piscine.

De manière logique, le total des produits est aussi en diminution en raison de la baisse du nombre d'entrée (diminution du nombre de jours d'exploitation).

Les comptes 2016 sont inférieurs de Fr. 140'862.10 par rapport au budget 2016.

Piscine de Broc

- Traitement et charges sociales du personnel : En diminution de Fr. 20'130.40. Le personnel temporaire a été engagé de manière à ce qu'il n'ait pas à effectuer des heures supplémentaires, ce qui a réduit les coûts salariaux. En outre, durant les périodes où la piscine n'était pas ouverte au public, ils ont effectué des travaux d'entretien qui ont permis des économies.
- Entretien et rénovation des bâtiments et des installations : La diminution de Fr. 30'939.-- est due au fait que plusieurs travaux n'ont pas été nécessaires en 2016 et qu'ils ont été reportés en 2017. Il s'agit du remplacement de la conduite de refoulement, de la révision de la pompe doseuse, de la réfection des joints du bassin, etc.
- Amortissements et intérêts des investissements : Ces deux postes sont en diminution de Fr. 18'119.30 car l'investissement prévu en 2014 (étude pour la réalisation et la réfection des bassins et du traitement de l'eau) a, en partie, été réalisée mais suspendue dans l'attente d'une décision concernant la possibilité de travaux communs avec d'autres investissements sportifs.
- Comptes de Produits : En raison des conditions météorologiques 2016, le nombre d'entrées a été moins élevé que prévu au budget, ce qui se répercute sur la location de la buvette qui s'élève à 8% des entrées réalisées. La diminution des recettes a, en partie,

été compensée par les entrées gratuites accordées aux jeunes qui ont atteint 18 ans et qui s'élèvent à Fr. 4'400.--. A relever que les entrées gratuites sont prises en charge par la Commune de Broc et qu'elles figurent dans les comptes de produits de la piscine.

Les comptes 2016 sont Fr. 70'079.25 inférieurs au budget 2016.

Piscine de Charmey

- Traitement et charges sociales du personnel : En augmentation de Fr. 55'777.25. Le premier budget 2016 a été réévalué en décembre 2015 afin de tenir compte des directives de l'APRT en matière de sécurité (deux personnes au lieu d'une, etc.) et en raison du renforcement des mesures de surveillance.
- Entretien et rénovation des bâtiments et installations : Le dépassement est de Fr. 41'954.35. Il est dû à une facture arriérée de Fr. 26'443.80.-- de l'entreprise Entrettec SA concernant le remplacement du charbon actif des trois filtres, effectué en décembre 2015 mais facturé en mars 2016 et à la réalisation d'un grand service de l'électrolyseur qui n'était pas programmé pour 2016 mais qui a été rendu nécessaire en raison de dysfonctionnements répétés et plusieurs pièces défectueuses ont ainsi été remplacées. Le coût s'est élevé à Fr. 17'384.20.
- Intérêts des investissements : Ils sont inférieurs de Fr. 14'651.--.
- Comptes de Produits : Ils sont en hausse de Fr. 6'289.55 pour la buvette et Fr. 51'398.75 pour les entrées. Au sujet des entrées gratuites en hausse de Fr. 8'564.--, elles sont prises en charge par la Commune de Val-de-Charmey et figurent dans les comptes de produits de la piscine.

Les comptes 2016 sont Fr. 14'029.35 supérieurs au budget 2016.

M. le Président relève que, pour l'ensemble des infrastructures régionalisées, il est constaté une diminution des charges nettes de Fr. 253'832.10 par rapport au budget 2016, respectivement de Fr. 49'909.15 par rapport aux comptes définitifs 2015.

M. le Président ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et passe à la votation.

Décision :

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2016 des communes-sièges et le Rapport 2016 des communes-sièges et des vérificateurs.

M. le Président informe que la participation financière des communes sera facturée après la présente Assemblée et que la part des communes versée en trop en 2016 sera déduite de la demande de premier acompte 2017. Il relève la particularité de la facturation auprès des communes-sièges qui reçoivent une facture portant uniquement sur la part qu'elles doivent assumer pour les autres infrastructures régionales à laquelle sont ajoutés les frais de fonctionnement.

4.2 Présentation et approbation des comptes 2016 de l'Association et du rapport de l'organe de révision de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »

M. le Président relève que la rémunération du secrétariat et le calcul des frais se font de la même manière que pour l'ARG. En comparaison aux années 2014 et 2015, les comptes

2016 n'appellent pas de remarques particulières, si ce n'est que le montant budgétisé de Fr. 15'000.-- est, comme pour les années précédentes, sous-évalué.

Au bilan, il relève la provision de Fr. 700.-- comptabilisée en vue du paiement du contrôle effectué par l'organe de révision, la Fiduciaire Ruffieux SA. Cette dernière n'a malheureusement pas pu être présente pour la lecture de son rapport. Dès lors, il passe la parole à Mme Nathalie Coquoz, membre du Comité de direction qui en fera la lecture.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote.

Décision :

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2016 de l'Association ainsi que le Rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire Ruffieux SA.

5. **Projet de Centre sportif et de loisirs de la Gruyère : informations**

M. le Président fait savoir que le recours est toujours pendant auprès de la Préfecture de la Broye. Le 8 mars 2017, l'AISG a adressé à la Préfecture de la Broye, un courrier demandant une réponse sur le suivi du dossier, faute de quoi l'AISG se verrait contrainte de recourir pour déni de justice. La Préfecture de la Broye a, le 14 mars 2017, transmis à l'AISG les contre-observations déposées le 18 avril 2016 par la partie adverse et qui n'avaient pas été remises à l'AISG. La Préfecture de la Broye a imparti un délai de 30 jours à l'AISG pour déposer d'éventuelles nouvelles pièces. Après examen des contre-observations par le Bureau Ernst & Young, l'AISG a adressé, le 11 avril 2017, de nouvelles pièces à verser au dossier.

M. le Président déplore que, jusqu'à ce jour, la Préfecture de la Broye n'ait pas rendu sa décision. Toutefois, il semblerait, qu'une décision interviendra dans le courant du mois de mai. Les prochaines étapes du dossier dépendront de la décision qui sera prise et plusieurs variantes sont envisageables :

- le mandat peut être attribué au Consortium retenu en le priant de modifier le projet
- une partie de la procédure de qualification doit être reprise
- la procédure de mise au concours est annulée.

Il relève que si le projet peut se poursuivre, l'AISG entrera dans une procédure concrète avec signature du contrat ce qui l'engagera et par là même les communes du district de la Gruyère. Une fois que le nouveau projet de construction sera prêt, la procédure sera la suivante :

- Mise à jour des statuts de l'AISG afin d'y intégrer le Centre sportif et introduction d'une limite d'endettement de 50 millions de francs (validée par l'Assemblée des délégués du 26.08.2015).
- Présentation du projet final au Comité de direction et à l'Assemblée des délégués de l'AISG pour validation.
- Votation populaire avec double majorité par le peuple et les communes.
- En cas d'acceptation, validation des nouveaux statuts de l'AISG par les Assemblées communales ou les Conseils généraux.

M. le Président constate que la parole n'est pas demandée.

6. Divers

M. le Président informe les délégués que certains clubs sportifs prennent contact avec l'AISG afin de se renseigner sur la possibilité de louer ou d'acheter des surfaces d'entraînement ou des locaux. Dernièrement, l'AISG a reçu la demande d'un club de rugby, à la recherche de surface d'entraînement. Il prie les communes intéressées qui disposent d'un tel terrain de bien vouloir prendre contact avec le secrétariat de l'AISG.

Il demande si la parole est demandée et constate que ce n'est pas le cas.

M. le Président remercie ses collègues du Comité de direction, les délégués ainsi que la Commune de Haut-Intyamon pour son accueil et pour l'apéritif.

M. le Président clôt l'Assemblée à 19 heures 30.

Association Intercommunale « Sports en Gruyère »

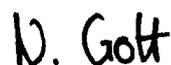
Le Président de l'AISG:

Pascal Lauber, Président



La secrétaire de l'AISG:

Nadine Gobet



Bulle, le 26 mai 2017/NG-pg

Distribution : - Mmes et MM. les délégués
- Conseils communaux
- Comité de direction